Touzac, quoi !

Le journal des Touzacoises et des Touzacois

Édito

Par Sandrine Careme

Dans nos villages du Lot, certaines femmes animent les associations sans que leur nom figure sur aucune affiche. D'autres ont porté ou portent encore une exploitation agricole à bout de bras, maintiennent vivant le tissu social de nos villages, année après année, sans contrepartie. Elles sont présentes partout, mais reconnues trop rarement. Nous trouvons peu d'écrits sur les Lotoises célèbres.

L'invisibilisation, c'est ça : pas l'absence des femmes, mais l'oubli de leur présence dans la mémoire collective et la vie publique. Ce n'est pas propre au Lot, mais notre territoire rural, avec ses rôles longtemps très assignés, n'y a pas échappé.

Les choses bougent, heureusement. Mais bouger ne suffit pas sans un vrai travail de regard : nommer ce qui a été tu, et choisir de rendre visible ce que nos habitudes rendaient invisible.

C'est ce que Touzac, quoi ? essaie de faire, à sa petite échelle, dans ce numéro et certainement dans les numéros à venir. Pas de grande leçon - juste l'envie de mieux raconter notre village, avec toutes celles qui le font vivre.

Bonne lecture et bel été à toutes et tous !

Photo mystère

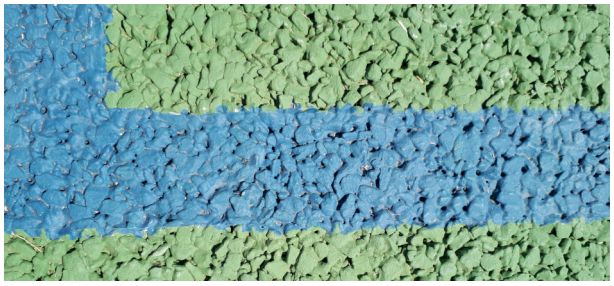

Souvenez-vous, dans le précédent numéro figurait cette image que vous aurez cezrtainement tous reconnue, il s'agit d'un plan rapproché du sol du nouveau terrain de tennis de notre village !

Nous vous proposons ce mois-ci l'image suivante, sauriez-vous deviner où elle a bien pu être prise ?

Il y a quelque chose qui cloche !
par Gérard Busson

Erratum : Suite à une erreur de l'équipe de rédaction, l'article sur la disparition de la cloche de Touzac n'a pas été attribué son auteur, Bernard de Fréminville. En revanche Gérard Busson a bien rédigé un texte sur le même sujet sensiblement à la même période. Nous nous sommes emmêlé les pinceaux et les deux auteurs ont été lésés. Ce qui s'appelle faire d'une pierre deux coups. Voici donc un complément d'information sur le sujet des cloches, par Gérard Busson cette fois-ci. Sera-t-il l'occasion d'ouvrir une nouvelle rubrique sous les nom de : « Deuxième son de cloche » ?

Sous la plume de J. REY, licencié en histoire, nous lisons, dans le bulletin de La Société des Études Littéraires, Scientifiques et Artistiques du Lot (Tome 39 de l'année 1914, pages 125, 126 et 127), l'anecdote suivante :

La loi du 23 juillet 1793 avait condamné toutes cloches, à l'exception d'une par paroisse, à être converties en canons, et les communes du canton de Duravel, comme toutes celles de la République, se mirent en mesure, à regret toutefois, de faire don à la patrie des richesses de leurs clochers. Duravel en fournit 3, Montcabrier 3, St-Martin 3, Soturac une et Touzac une. En tout 11 cloches pour le canton. Chaque paroisse n'en gardait qu'une, au service de la municipalité.

La fonderie la plus voisine était à Cahors. Mais le dépôt fut vite encombré, car, tous les jours, arrivaient de grands convois de cloches. On créa des sous-dépôts. Ce fut à Prayssac « chez le citoyen Costes », sans doute dans quelque grange, que les communes du canton de Duravel remirent leurs cloches.

La réquisition des cloches par les Allemands en 1915 (1917 ?)

Elles restèrent là jusqu'à la fin de l'an V (1797), sans être utilisées au service des armées. Malgré les réclamations incessantes des paroisses, aucune loi, aucune mesure de l'autorité publique ne parlait encore de les restituer à leurs anciens propriétaires.
On finit par perdre patience Le bruit se répandit, un jour à Duravel, que les communes du canton voisin de Puy-l'Évêque avaient récupéré leurs cloches. Le 9 messidor au matin, le citoyen Rey, agent de la commune de Duravel fit « battre la générale pour ordonner à tous les citoyens... de se rendre sur la place publique », Là, Rey « arbora son écharpe et ordonna de lui amener 2 paires de bœufs attelés à leur charrette pour aller prendre les cloches au dépôt de la nation ». Il alla à Prayssac « avec 15 autres », fit emporter 3 cloches à Duravel, les fit remonter au clocher et « sonner pendant tout le reste de la journée ». Désormais, jusqu'à la loi du 19 fructidor, elles sonnèrent pour les exercices du culte.

Le dépôt de Prayssac avait été l'objet d'un véritable pillage. Les premiers arrivés s'étaient emparés des plus belles cloches au lieu de reprendre les leurs. C'est ainsi que les habitants de Puy-l'Évêque enrichirent leur clocher aux dépens des autres voisins. De même ceux de Prayssac (1) qui ravirent la plus grosse cloche de Duravel.

Pour se dédommager, les gens de Duravel, à leur tour, mirent la main sur celles qui restaient, parmi lesquelles l'une appartenait au clocher de Touzac (2) l'autre à celui de Cazes-Marnhac. Les derniers arrivés trouvèrent le dépôt vide.

L'administration municipale de Duravel, qui avait laissé faire, intervint aussitôt après. Elle déclara que « l'exemple de quelques communes du canton de Puy-L'Évêque ne saurait légitimer

l'inconduite des habitants de Duravel » et décida de se concerter avec la municipalité de Puy-l'Évêque sur les moyens à prendre pour la restitution des cloches au lieu du dépôt.

En attendant, le bruit de cette affaire avait retenti jusqu'aux oreilles de l'administration centrale, qui demanda, le 18 messidor, à la municipalité, communication des moyens pris par elle pour prévenir cet « attentat porté à la sûreté publique ».

La municipalité, à demi complice du coup de main, par la présence de l'agent de Duravel à la tête du mouvement, fut très embarrassée pour répondre. Elle s'excusa en déclarant qu'elle n'avait pu prévoir ce coup de force, mais instruite que ce mouvement s'opérait et alarmée sur les suites, elle n'eut point de peine à en arrêter les progrès, « les auteurs de cette violation ayant été plutôt égarés par l'exemple des habitants des communes circonvoisines que conduits par le dessein de troubler la tranquillité publique ».

Et après plusieurs « considérant » qui trahissent son embarras, elle fit part à l'administration centrale de son arrêté du 11 messidor et l'invita très instamment « d'ordonner le rétablissement du dépôt ou la restitution des cloches à leurs anciens propriétaires pour calmer l'effervescence de ses administrés », qui, ajoutait-elle, « peu alarmante dans ce moment ne pourrait manquer d'attirer une explosion funeste à la tranquillité publique.»

L'administration centrale fit la sourde oreille et les choses restèrent en suspens. L'épilogue de « l'affaire », car ce fut une véritable affaire, fut la loi du 19 fructidor qui renouvela l'interdiction absolue de sonner les cloches pour les exercices du culte. Les réclamations des communes spoliées perdirent dès lors tout leur intérêt et lorsque plus tard, à l'époque du Concordat (15/07/1801), l'usage des cloches revint à la mode (article XLVIII du titre III), une prescription de fait semblait justifier l'oubli des événements de l'an V.

Il y a 226 ans que le rapt a eu lieu, ne serait-il pas temps que Touzac rentrât dans son dû ?
Peut-être qu'au cours d'une prochaine marche/rando, après tout il ne faut que deux paires de bœufs et une charrette, nous pourrions ramener, discrètement il va sans dire, l'objet du délit en nos murs ?

(1) Il existe au clocher de Prayssac une vieille cloche portant une inscription gothique où on lit nettement le nom de Duravel.
(2) Cette cloche sert aujourd'hui de timbre à l'horloge. Elle était dédiée à Ste-Madeleine, patronne de Touzac.

> **“Le dépôt de Prayssac avait été l'objet d'un véritable pillage.”**

Portrait

Lotoise illustre : Antoinette Delbos et le réseau Vény

Antoinette Buffières née Delbos, à Salviac en 1898, habitait Gourdon.
Résistante, elle devint agent de liaison des groupes de l'Armée secrète (AS) Vény de Gourdon et dépendait du secteur II (Souillac).

Les 27, 28 et 29 juin, la 11e Panzer division envahit Gourdon par trois routes : Sarlat, Cahors et Saint-Chamarand. Gourdon est rapidement investi par trois colonnes allemandes qui encerclent la ville et bloquent toutes les routes. Ils sont partout avec des camions, des motos, des petits engins blindés aussi. Visant à réprimer le maquis, ils tirent sur tout ce qui bouge. Bien renseignés, il se rendent directement chez Antoinette Buffières pour la torturer et lui faire avouer où se trouve le maquis Vény . Elle reste stoïque sous les coups et se tait. Elle est relâchée puis de nouveau arrêtée, montrée aux yeux de toute la population de la ville et des alentours. Ayant encore refusé de parler, elle est exécutée sommairement d'une balle dans la nuque le 28 juin dans le bois de Prouilhac, à Gourdon.Son nom figure sur le Monument aux Morts mais aussi le monument commémoratif aux martyrs de 1944, à Gourdon (Lot).En 2024 , à l'occasion des 80 ans de la libération, l'école de Salviac prend le nom d'Antoinette Buffières.
Le réseau Vény :
Les groupes Vény furent une composante majeure de la Résistance intérieure française, particulièrement active dans le sud-ouest de la France durant la Seconde Guerre mondiale. Fondés par Jean VINCENT, alias « colonel Vény », ces groupes jouèrent un rôle déterminant dans les actions de sabotage et de libération locale.
Création et organisation
Les groupes Vény furent créés en 1942 par Jean VINCENT, ancien officier de carrière, sous le pseudonyme de « colonel Vény ». Initialement implantés dans le Lot, ils s'étendirent rapidement aux départements voisins tels que le Tarn, le Tarn-et-Garonne, la Corrèze et l'Aveyron.
Leur structure s'inspirait de l'Armée secrète, avec une hiérarchie militaire rigoureuse et des cellules locales autonomes.
Actions et missions
Les groupes Vény menèrent de nombreuses opérations de sabotage contre les infrastructures allemandes, notamment les voies ferrées et les usines stratégiques.
L'une des actions les plus notables fut le sabotage de l'usine Ratier à Figeac, qui produisait des hélices pour la Luftwaffe. Cette opération, réalisée en collaboration avec le réseau FOOTMAN dirigé par George HILLER, fut un succès majeur.
Les groupes Vény participèrent également à la réception de parachutages d'armes et à la libération de plusieurs villes du sud-ouest.
À l'été 1944, les groupes Vény furent progressivement intégrés aux Forces françaises de l'intérieur (FFI), tout en conservant une certaine autonomie. Cette intégration permit une meilleure coordination des actions de libération et facilita la transition vers la reconstruction post-libération.
Après la guerre, les groupes Vény furent dissous, et leurs membres reprirent une vie civile, certains poursuivant une carrière militaire ou politique

• Sources
Fédération Nationale de la Mémoire Vive de la Résistance
Service Historique de la Défense